

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Poste: 35 fr.
Six mois: 16
Trois mois: 8

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 11 OCTOBRE 1884.

LA COMMISSION DU BUDGET.

Ayant repris ses travaux avec l'espoir
d'équilibrer le budget de 1885, la commis-
sion se trouve chaque jour en face d'un nou-
veau mécompte.

Elle croyait avoir économisé 50 millions
sur les dépenses de 1885; mais elle ne
comptait que 6 millions pour la garantie
d'intérêt à payer par l'Etat aux Compagnies
de chemins de fer; or cette garantie sera de
28 millions.

D'autre part, il faut ramener les évalu-
ations des impôts indirects au-dessous des
chiffres qui figurent dans le projet du mi-
nistre Tirard. Ces prévisions dépassent si
manifestement la réalité que, si elles étaient
maintenues, nous aurions des désillusions
très-considérables.

On espère que les calculs seront plus jus-
tes en prenant pour base les évaluations de
1883. Dans ce système, les additions de M.
Tirard seraient réduites de 86 millions.

Même dans ces conditions, la commis-
sion se trouvera en face d'un déficit de 60
millions.

Comment rétablira-t-on l'équilibre?

Mais les ministres déclarent qu'ils sont
allés déjà très-loin dans la voie des sacrifi-
ces.

On peut créer des impôts nouveaux...

Mauvaise affaire à l'approche des élec-
tions générales.

La commission préférerait la réduction
des dépenses.

Mais les ministres de la marine et de la
guerre ont dit qu'ils donneraient leur démis-
sion si l'on touchait à certains crédits.

M. Ribot avait proposé en face du budget
précédent de liquider la situation financière
par un vaste emprunt définitif de manière à
ne plus faire appel au crédit public de long-
temps.

On supprimerait du même coup le bud-

get extraordinaire de la guerre et des tra-
vaux publics.

On a demandé à l'honorable rapporteur
général d'exposer de nouveau son système.

Or M. Ribot a déclaré qu'il ne saurait
recommander un emprunt dans les circons-
tances actuelles.

Il est évident, en effet, qu'il faudrait le
présenter aux banquiers avec des avantages
énormes.

Ce serait de l'argent emprunté à 25 ou
30 0/0.

La commission réclame finalement un
projet qui se tienne en équilibre.

Et le gouvernement reste le nez dans...
son déficit.

Chronique générale.

M. Hérisson reste-t-il ministre ou se re-
tire-t-il? Voici ce que nous lisons dans le
Matin français:

« La démission de M. Hérisson peut être
dès à présent considérée comme certaine,
et M. Maurice Rouvier, député de Marseille,
président de la commission du budget, est
désigné pour lui succéder au ministère du
commerce.

« M. Rouvier adjoindrait à son ministère
du commerce le sous-secrétariat des colo-
nies, qui serait détaché de la marine,
comme cela a déjà eu lieu sous le ministère
Gambetta.

« M. Félix Faure resterait chargé du
sous-secrétariat des colonies.

« On a beaucoup remarqué avant-hier
soir, au banquet des céramistes, l'absence
de M. Hérisson, qui est considéré comme
démissionnaire. »

Le rapport du général Brière de l'Isle
confirme les détails de l'Agence Havas sur le
combat de Lung-Kep.

Le général de Négrier a été blessé légè-
rement à la jambe.

Le général Brière de l'Isle a fait occuper
fortement tous les débouchés chinois.

La tranquillité du Sud et de l'Ouest est
assurée par l'occupation de plusieurs points,
d'où les bandes chinoises ont été chassées;
leurs chefs ont été tués.

L'amiral Peyron a envoyé au général
Brière de l'Isle des félicitations et des sou-
hais pour la prompte guérison du général
de Négrier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

L'affaire de St-Nicolas-des-Champs.

M. Georges Berry proteste contre la fin
de non recevoir, que le préfet de la Seine
a faite à sa demande d'interpellation rela-
tivement au scandale de Saint-Nicolas-des-
Champs.

A l'encontre de ce que prétend M. Pou-
belle, M. Georges Berry affirme que la ques-
tion appartient au Conseil général tout au-
tant qu'au Conseil municipal.

Le préfet de la Seine déclare au Conseil
qu'il maintient absolument sa réponse à
M. Berry et que, du reste, il répondra de-
vant le Conseil municipal à l'interpellation
que lui a annoncée sur le même sujet M.
Gamard.

C'est pour lui, dit-il, une simple question
de compétence.

Avant de clore l'incident, le citoyen Chau-
temps annonce au préfet qu'il lui posera
aussi une question sur le même sujet.

A la suite de ces courtes répliques, le
Conseil général passe à la discussion d'une
question bien plus intéressante pour lui.

Il ne s'agit rien moins que du projet de
vœu du citoyen Vaillant tendant à ce qu'une
amnistie pleine et entière soit accordée à
tous les condamnés politiques et de tous
ceux grévistes révolutionnaires et socialistes
qui, accusés de crimes de droit commun,
n'ont, dit-il, été condamnés que pour des
faits et des motifs politiques.

Comme bien on pense, le Conseil général
s'associe à la proposition qui lui est faite et
vote par 42 voix contre 8 sur 50 votants ce
projet d'amnistie.

Sur la nouvelle donnée par plusieurs jour-
naux que M. Poubelle prendrait possession
de la sacristie de Saint-Nicolas, des groupes
de curieux se sont formés avant-hier devant
l'église.

Les portes, qui restent généralement ou-
vertes jusqu'à midi, ont été fermées à dix
heures, sur l'invitation faite au curé par
l'archevêque de Paris.

M^r Guibert présidera, demain dimanche,
les offices à Saint-Nicolas, et M. le curé
Rivié donnera, dans un sermon, quelques
mots d'explication sur le litige.

Comme nous l'avons dit, cette affaire doit
être plaidée le 17 de ce mois. M. le curé
Rivié a pris pour avocat M^r d'Herbelot,
ancien magistrat démissionnaire à l'époque
de l'application des décrets.

M^r d'Herbelot prépare un mémoire sur
l'affaire qu'il va plaider et qui paraîtra le
17 dans un grand journal du soir.

LE DÉLÉGUÉ DU PRÉFET.

Si invraisemblable que le fait ait pu pa-
raître, il est décidément exact que le fonc-
tionnaire choisi pour représenter le gouver-
nement dans la prise de possession de la
sacristie de l'église St-Nicolas-des-Champs,
est un ancien communal.

Le Français rappelle, en effet, que le
citoyen Callet a été secrétaire général aux
relations extérieures, sous les ordres de
Paschal Grousset. Il a été, de ce chef, con-
damné à deux ans de prison, qu'il a fait dans
la prison de Gaillon. A sa sortie de prison,
il a collaboré à divers journaux radicaux.

C'est là que M. Floquet a été le chercher
pour lui ouvrir les portes de la préfecture
de la Seine.

MORT DE M^{me} CAILHAVA.

M^{me} Cailhava! Nos lecteurs ne doivent
pas avoir oublié le nom de cette femme,
cette illuminée qui prétendait posséder une
baguette magique pour découvrir les trésors

77 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Ah! ne parlez pas, vous non plus. Oui, je le
répète, votre faute... Je suis certaine que vous avez
dit à Jean beaucoup de bien de moi, beaucoup
trop. Peut-être, sans cela, n'aurait-il pas songé...
Et, en même temps, à moi, vous me disiez beau-
coup de bien de lui, — pas trop, non, non, mais
encore beaucoup! — Alors, moi, j'avais tant de
confiance en vous, que j'ai commencé à le regarder
et à l'examiner avec un peu plus d'attention. Je me
suis mise à le comparer avec tous ceux qui, depuis
un an, avaient demandé ma main. Il m'a paru qu'il
n'en était de toute manière absolument supérieur...
Enfin il est arrivé qu'un certain jour... ou plutôt
un certain soir... il y a trois semaines, la veille de
votre départ, Jean, je me suis aperçue que je vous
aimais... Oui, Jean, je vous aime!... Je vous en
coûture, Jean, ne dites rien... restez assis... ne
vous approchez pas de moi. J'avais fait, avant de
venir ici, provision de courage; mais je n'ai déjà

plus mon beau calme de tout à l'heure. J'ai encore
cependant certaines choses à vous dire... et les
plus importantes de toutes. Jean, écoutez-moi
bien. Je ne veux pas d'une réponse arrachée à votre
émotion. Je sais que vous m'aimez... Si vous devez
m'épouser, je ne veux pas que ce soit seulement
par amour; je veux que ce soit aussi par raison.
Pendant ces quinze jours qui ont précédé votre
départ, vous avez pris un tel soin de me fuir, de
vous dérober à tout entretien, que je n'ai pu me
montrer à vous telle que je suis. Il y a en moi peut-
être certaines qualités que vous ne connaissez
pas... Jean, je sais ce que vous êtes, je sais à quoi
je m'engagerais en devenant votre femme, et je
serais pour vous non pas seulement une femme
aimante et tendre, mais aussi une femme coura-
geuse et ferme. Je connais votre vie entière, c'est
votre parrain qui me l'a racontée. Je sais pourquoi
vous êtes soldat, je sais quels devoirs, quels
sacrifices vous pouvez entrevoir dans l'avenir...
Jean, n'en doutez pas, je ne vous détour-
nerai d'aucun de ces devoirs, d'aucun de ces
sacrifices. Si je pouvais vous en vouloir de quel-
que chose, je vous en voudrais peut-être de cette
pensée, — eh! vous avez dû l'avoir! — que je
vous souhaiterais libre et tout à moi, que je vous
demanderais d'abandonner votre carrière. Jamais!
jamais! entendez-vous bien, jamais je ne vous
demanderais une pareille chose... Une jeune fille

que je connais a fait cela, en se mariant; elle a
fait une chose qui était mal... Je vous aime et je
vous veux tel que vous êtes. C'est parce que vous
vivez autrement et mieux que tous ceux qui m'ont
désirée pour femme que je vous ai, moi, désiré
pour mari. Je vous aimerais moins, je ne vous
aimerais peut-être plus du tout, — cela me serait
bien difficile cependant, — si vous vous mettiez à
vivre comme vivent tous ceux dont je n'ai pas
voulu... Quand je pourrai vous suivre, je vous
suivrai, et partout où vous serez sera mon devoir,
partout où vous serez sera mon bonheur. Et, si
le jour arrive où vous ne pourrez pas m'emme-
ner, le jour où vous devrez partir seul, eh bien!
Jean, ce jour-là, je vous promets d'avoir du
courage, pour ne pas vous enlever votre courage,
à vous... Et maintenant, monsieur le curé, ce n'est
pas à lui, c'est à vous que je m'adresse... je veux
que ce soit vous qui me répondiez... Pas lui.
Dites... s'il m'aime et s'il me sent digne de lui,
serait-il juste de me faire expier si durement ma
fortune?... Dites... ne doit-il pas accepter d'être
mon mari?
— Jean, dit gravement le vieux prêtre, épouse-
la... c'est ton devoir... et ce sera ton bonheur!
Jean s'approcha de Bettina, la prit dans ses bras
et posa sur son front un premier baiser.
Bettina se dégagea doucement, et s'adressant à
l'abbé:

— Et maintenant, monsieur le curé, j'ai encore
quelque chose à vous demander... Je voudrais... je
voudrais...
— Vous voudriez?...
— Je vous en prie, monsieur le curé, embras-
sez-moi.
Le vieux prêtre l'embrassa sur les deux joues,
paternellement, et ensuite Bettina:
— Vous m'avez dit bien souvent, monsieur le
curé, que Jean était un peu votre fils, — moi aussi,
n'est-ce pas? Je serai un peu votre fille. Cela
vous fera deux enfants, voilà tout!
...
Un mois après, le 12 septembre, à midi, Bettina,
dans la plus simple des robes de mariée, traversait
l'église de Longueval, pendant que, placée derrière
l'autel, la fanfare du 9^e d'artillerie sonnait joyeuse-
ment sous les voûtes de la vieille église.
Nancy Turner avait sollicité l'honneur de tenir
l'orgue en cette circonstance solennelle, car le
pauvre petit harmonium avait disparu. Un orgue
aux tuyaux resplendissants se dressait dans la
tribune de l'église. C'était le cadeau de noces de
miss Percival à l'abbé Constantin.
Le vieux curé dit la messe. Jean et Bettina s'age-
nouillèrent devant lui; il prononça la formule de
la bénédiction et resta ensuite, pendant quelques
instants, en prière, les bras étendus, appelant de

et qui avait réussi à persuader à nos gouvernants qu'à l'aide de cette baguette elle allait emplir d'or les coffres de la République.

La chose pour eux était si certaine qu'un contrat avait été passé entre l'Etat et cette illuminée, et qu'elle avait été autorisée à faire des fouilles dans la basilique de Saint-Denis. Sa fameuse baguette, disait-elle, lui avait indiqué l'endroit précis où se trouvait enfoui l'ancien trésor de la riche basilique.

Plusieurs ouvriers, sous la direction de M^{me} Cailhava, faisaient des fouilles depuis vingt-quatre heures dans les caveaux de Saint-Denis, quand ordre fut donné d'arrêter les travaux.

Voici ce qui s'était passé :

Un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, qui avait été témoin de ces fouilles et avait été mis au courant du singulier contrat passé entre l'Etat et M^{me} Cailhava, raconta cette histoire le jour même dans ce journal; ce fut dans toute la presse un tolle général, et le ministre, honteux et confus, ordonna d'arrêter sur le champ les travaux.

M^{me} Cailhava, forte de son droit, intenta à l'Etat un procès qui est encore pendant.

La pauvre illuminée n'en connaît pas le résultat, car elle est morte mardi, d'une congestion cérébrale, dans le petit logement qu'elle occupait rue du Mont-Cenis.

La fameuse baguette magique provenait d'un héritage; quel va en être désormais l'heureux possesseur?

LES FEMMES DÉCORÉES.

Les femmes décorées de la Légion d'Honneur, en France, sont aujourd'hui au nombre de 47. En voici la liste :

- 1^o Mlle Régis, de Clamecy : résistance à l'émeute (1849);
- 2^o Mme Abicot, femme du maire de la commune d'Osion (Cher) : défense de la mairie contre des hommes armés;
- 3^o Mlle Dusouillet (Sœur Sainte-Hélène), supérieure de Jouarre (Seine-et-Marne) (1852);
- 4^o Mlle Chagny (Sœur Barbe), supérieure de l'Hospice de la Grave, à Toulouse (1852);
- 5^o M^{me} Massin (Sœur Jeanne-Claire), supérieure des Filles de la Charité, à Compiègne (1852);
- 6^o Mlle Rendu (Sœur Rosalie), supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (1852);
- 7^o Mlle Berthe Rocher, fondatrice d'un hôpital au Havre;
- 8^o Mme Dubar (Sœur Victoire), supérieure des Sœurs de l'Espérance, à Nancy;
- 9^o Mlle Marie-Rosa Bonheur, artiste-peintre (1865);
- 10^o Lady Pigott, décorée par M. Thiers pour son dévouement aux blessés (1872);
- 11^o Sœur Perrin : dévouement pendant les inondations de Toulouse (1875);
- 12^o Mme Lefèvre (Sœur Onésime), supérieure des Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, à la Martinique (1875);
- 13^o Mlle Juliette Dodu;

toute son âme les grâces du ciel sur la tête de ses deux enfants.

L'orgue fit alors entendre cette même réverie de Chopin que Bettina avait jouée, la première fois qu'elle était entrée dans cette petite église de village, où devait être consacré le bonheur de sa vie.

Et ce fut Bettina cette fois qui pleura.

LUDOVIC HALÉVY.

FIN.

A partir de lundi prochain, l'*Echo Saumurois* publiera en feuilleton, simultanément, STÉPHANETTE, par BERNARD SEIGNY, et MARIELLE, de M^{me} AUGUSTA COUPEY.

Stéphanette est le dernier roman qu'ait publié l'Union. On le lira comme on a lu l'*Abbé Constantin*, parce qu'il est bien écrit, parce que l'action y marche bien, toujours vive et touchante, parce qu'il s'échappe de toutes les pages de ce volume comme un parfum de fraîcheur et d'honnêteté.

On s'attache tout de suite à ce jeune chevalier de Trémère. Il ignore quel rôle odieux le père de Stéphanette a joué sous la Révolution. La jeune fille l'ignore aussi; ils s'aiment. Quelles jolies pages sur cet amour si pur qui se déclare sous les ombres de la Merlière! Hélas! le jour même où le marquis de la Hausaye va demander pour son neveu la main de Stéphanette, il apprend l'infamie du père. Adieu les rêves d'amour. Jean de Trémère s'enfuit désespéré. Il prend du service dans la mai-

44^o Mme Jarehout, vivandière des mobiles de Châteaudun;

45^o Mme Fray Gross, directrice de l'ambulance de l'Hôtel-de-Ville;

46^o Mme Nonat (Sœur Ambroise), de l'hospice de Tours;

47^o Mme de Saint-Julien, de l'hôpital militaire de Marseille.

M. VACHEROT

ET LA LAÏCISATION DES ÉCOLES.

L'intolérance des laïciseurs révolte toutes les consciences honnêtes. Ceux-là même qui, par leurs antécédents, sont les moins suspects de préjugés, s'indignent de la rage avec laquelle les municipalités obéissent au mot d'ordre des loges.

Le Conseil municipal de Langres, imitant celui de Chambéry, vient de voter à son tour la laïcisation des écoles. Or, les Frères de Langres ont compté parmi leurs élèves M. Etienne Vacherot. L'éminent écrivain a adressé à cette occasion la protestation suivante à M. Henri Villard, le défenseur des Frères.

L'*Avenir de la Haute-Marne* a publié cette lettre que nous reproduisons :

« Paris, le 22 septembre 1884.

« Mon cher compatriote,

« Je commence par vous féliciter de votre courageux discours et de vous remercier de votre aimable lettre. Vous prévenez mon désir. Je ne pouvais laisser passer sans protestation le nouvel acte d'intolérance radicale que vient de commettre le conseil municipal. Mais où le publier? dans le *Soleil* ou dans l'*Avenir*? Votre lettre me décide. C'est à Langres que je dois protester, là où j'ai passé mon enfance et ma première jeunesse, où j'ai reçu toute l'instruction qui m'a ouvert les portes de l'École normale. Je vous en suis reconnaissant de l'avoir pensé.

« Ces mesures iniques et brutales d'intolérance laïcisation réveillent en moi un souvenir que je tiens à rappeler à mes chers compatriotes. J'ai été élève des Frères *ignorantins*, comme se plaît à le répéter, après tant de faux libéraux, votre maire, un modéré pourtant, dit-on, de ce conseil. Je confesse n'avoir point tout appris, à leur école, l'histoire naturelle, la physique, la géométrie, la physiologie, l'économie politique, la morale civique, l'histoire de France et de la Révolution: quelle histoire, bon Dieu, j'en gémis pour nos enfants! L'histoire et la morale, selon M. Paul Bert!

« Notre bagage était plus léger, à nous autres, qui sortions de l'école primaire pour entrer au collège, après un court stage chez ce bon père Brelet qui nous expliquait l'*Epitome historiarum sacrarum*. Que savions-nous? J'entends les bons élèves, comme Gauthier, Gouriet, de Laboulaye, Migneret, Prétel, mon meilleur ami que je viens de perdre, et qui maudissait, avec quelques rares républicains sensés, cette rage de laïciser qui charge le budget sans profit pour l'instruction de nos enfants?

« Nous savions lire, écrire, un peu comp-

ter, assez d'orthographe et de grammaire pour éviter les grosses fautes dans nos petits exercices, avec quelques notions d'histoire sainte, en guise de morale religieuse et sociale. Tout cela faisait de nous des enfants modestes, un peu timides, obéissants, respectueux envers leurs maîtres, et pas trop mal préparés aux études classiques, à en juger par le rang que nous occupions dans les classes de grammaire.

« Aujourd'hui nos jeunes pédagogues, esclaves du règlement quand ils ne suivent pas leur inspiration, ne veulent plus laisser sortir leurs élèves de l'école qu'ils ne sachent un peu de tout. Il en résulte que les exercices les plus essentiellement primaires, la lecture, l'écriture, l'orthographe, la grammaire, cèdent le pas à cette instruction générale dont nos jeunes maîtres sont si fiers.

« Et comme d'ailleurs nos enfants n'en retiennent guère que des mots qui s'oublient bien vite, après la sortie de l'école, chez ceux qui n'entrent point au collège ou au lycée, vous pouvez juger, cher monsieur, du progrès que fait l'enseignement primaire dirigé par nos démocrates du jour.

« Je le vois à Paris, particulièrement dans l'arrondissement où je suis de près les exercices de nos enfants.

« Ne fait-on pas faire dans vos écoles laïques des rédactions de toute espèce sur la constitution politique, sociale, économique, financière, militaire de notre pays? On serait alors en retard sur Paris, où nos instituteurs font dissertar leurs élèves sur la grande formule démocratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité! Voilà ce que c'est que de vivre en République. On la met si bien partout, qu'il ne reste plus de place pour la France.

« Ah oui! j'en conviens, cette chère et pauvre France était oubliée dans les programmes des gouvernements précédents. C'était bon d'y laisser l'histoire sainte. Mais il fallait aussi y parler de la France, sans passion politique, sans esprit de parti, en rappelant tous ses titres, ses vrais titres, à l'orgueil de ses enfants, et en laissant les misères, les fureurs, les hontes de son histoire dans les annales de la science qui doit tout garder. C'est une histoire à la Plutarque qu'il fallait à nos enfants pour leur faire admirer et aimer la patrie.

« Ne point tant leur apprendre, voilà sans doute pourquoi votre maire accuse les bons Frères d'ignorance. *Sancta simplicitas!* où sera-t-elle à sa place, si ce n'est à l'école primaire? En voulant trop apprendre à nos enfants, on n'en fait pas même des perroquets savants. Car, pour devenir des oiseaux de cet espèce, il faut un continu exercice. Si fort qu'on charge leur mémoire, elle n'en sera pas moins vide, un an après leur sortie de l'école. On aura fait que fatiguer leur esprit.

« Tout au plus leur aura-t-on laissé la faculté de déraisonner sur tout avec des mots. Que monsieur le maire se souvienne de sa première éducation. S'il avait été mis à l'épreuve à laquelle on soumet aujourd'hui leurs petits cerveaux, peut-être n'eût-il pas possédé cette modestie et ce bon sens qu'on regrette de ne pas voir au service d'une volonté plus forte pour la justice.

« Agréer, cher monsieur, l'assurance de ma sympathique estime.

« E. VACHEROT. »

IDIOT OU INVALIDE

« Idiot ou invalide, » c'est le sort qui attend l'élève de l'Université d'Etat sous la République française, et c'est un républicain, un vrai professeur, dont la compétence ne peut être niée, qui fait cet aveu intéressant. Voici comme il dit cela, dans le *Matin*:

« L'administration de l'instruction publique et le conseil supérieur viennent de passer trois années à bourrer les programmes. On appelait cela les renforcer. Chaque ordre de savants apportait sa petite innovation: Un peu plus de chimie, disait l'un; et l'autre: un peu plus d'algèbre, ou d'histoire naturelle. Et puis, il y avait l'histoire, qui voulait suivre la critique dans ses plus récentes découvertes, et les langues modernes et l'hygiène, et les Devoirs du citoyen. Les programmes devinrent si longs que les professeurs ne pouvaient plus que les parcourir au pas de course. Les élèves suivaient tout essouffés. Pas un n'essayait de comprendre ou de réfléchir; ils n'avaient que le temps d'apprendre par cœur. Tout le sys-

tème d'éducation aboutissait à ceci: bourrer et se laisser bourrer. Aussitôt après l'entrave-crouler, et le bachelier se changeait en idiot ou en invalide.

« En idiot, parce qu'à force d'apprendre sans comprendre, on devient incapable de former une idée; et invalide, parce qu'il faut à un enfant du mouvement, de la liberté, du soleil, de l'audace, et qu'en tenait nos garçons cloués sur une chaise du matin au soir, sans leur permettre seulement de donner un pauvre coup de poing à un camarade.

« Les familles ont tant crié pour la santé des lycéens, et les facultés ont tant gémi sur la décadence des examens, qu'il a bien fallu ouvrir les yeux. Pour commencer, la durée des classes vient d'être réduite à vingt heures par semaine, au lieu de vingt-trois ou vingt-quatre. Cela veut dire, en d'autres termes, qu'il n'y aura plus de classe du jeudi; et que, les cinq autres jours, il y aura deux heures de classe le matin et deux heures de classe le soir. C'est un régime que nous connaissons bien; c'est une réforme qui consiste tout simplement à nous ramener en arrière. Que voulez-vous? Dans certains cas, il n'y a pas d'autre moyen d'avancer.

« Il est évident qu'on va se trouver dans l'embarras pour développer en vingt heures des programmes qui avaient été calculés pour vingt-quatre. En bonne logique, il aurait fallu commencer par raccourcir les programmes, avant de raccourcir les classes. Tout le monde en a fait la remarque, cela saute aux yeux, j'en tombe d'accord; mais il aurait fallu un peu de temps pour remanier des programmes, tandis que pour abrégier la durée des classes, il n'a fallu qu'un quart d'heure. Je vous atteste qu'il n'y a pas eu d'objection dans le conseil; personne n'a demandé la parole; c'était à qui s'empresserait de lever la main. »

Des idiots et des invalides! voilà donc le résultat obtenu pendant des années par l'enseignement conforme au « progrès » républicain, si bien que pour faire maintenant quelque chose d'utile et de sensé, il faut revenir sur ce que l'on a réglé si savamment et le défaire. M. Jules Simon pense qu'il faudra réduire aussi la durée des classes, alléger les programmes et augmenter les heures de récréation, et alors tout ira bien. Mais ce n'est pas aussi sûr que cela.

On peut facilement alléger les programmes et réduire la durée des classes; allonger et multiplier les récréations ne sera pas si facile. Il ne faut pas oublier que la classe donne la liberté aux maîtres d'étude, et que la récréation est pour eux la corvée la plus ennuyeuse et la plus intolérable. Le maître d'étude hait la récréation et la promenade, qu'il faudrait multiplier pour l'hygiène de l'enfant. Voilà l'obstacle à la réforme que l'on cherche, que l'on voudrait faire et qu'on ne fera pas autrement qu'en paroles dites ou écrites. Tant que cela ne sera pas changé dans les collèges de l'Etat, tant que l'on n'aura pas fait des maîtres d'étude qui aiment leurs fonctions et s'y donnent tout entiers joyeusement et naïvement, l'Etat continuera de produire ou « des idiots » ou « des invalides ».

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Nous recevons de Madrid une grave nouvelle, dont l'origine nous garantit l'authenticité.

On savait depuis longtemps que la santé du roi d'Espagne était très-compromise; mais les démentis catégoriques des feuilles officieuses avaient pu laisser subsister quelque doute à cet égard.

Le doute maintenant ne paraît plus permis.

Alphonse XII est atteint d'une grave affection pulmonaire.

Le diagnostic a été fait avec précision.

Nous n'insistons pas pour le moment; nous nous bornerons à ajouter qu'une grande émotion s'est répandue à ce sujet dans les cercles politiques espagnols, où l'on commence à agiter des projets et à ourdir des combinaisons en vue de la succession.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 octobre.

La Bourse conserve les cours fermes de la veille sur les rentes et sur les valeurs de crédit, et il faudra bien peu de chose pour provoquer un enlèvement avant la liquidation de quinzaine.

Le 3 0/0 reste à 78.10, l'amortissable à 79.40, le 4 1/2 à 108.77 1/2.

L'Italien a une valeur indépendante des fluctuations de la Bourse. Le vote prochain des conventions de chemins de fer, qui doit fermer le grand livre de la dette publique pour de longues années assurera bientôt au 5 0/0 Italien une plus-value certaine.

L'action de la Banque de France se traite à 5,030 fr.

Le Crédit Foncier est à 1,305 fr. Les capitaux qui se destinent aux valeurs à lots ont tout intérêt à se porter sur les obligations Foncières et Com-munales qui ne sont pas encore arrivées au pair et qui conservent une marge à la hausse certaine. On voit que ces titres participent chaque année à six tirages de lots et qu'à chaque tirage la valeur des lots varie de 1,000 à 100,000 fr.

Les obligations Communales 3 0/0 à lots remboursables à 500 fr. sont très-recherchées sur le marché, avec une prime variant de 1.75 à 2 fr. L'émission de ces titres qui a lieu le 14 courant obtiendra un succès complet.

On cote 727.50 sur la Banque de Paris; la Banque d'Escompte est à 517.50.

Les Méridionaux sont fermes. Les dernières nouvelles venues d'Italie annoncent que l'accord est parfait entre le gouvernement et les concessionnaires de l'affaire des chemins de fer. C'est très-heureux, bien que cet accord n'ait pas été douteux au seul instant, mais l'affaire ne pourra être considérée comme assurée que quand le Parlement italien aura donné son approbation qui paraît certaine.

Le Crédit Industriel et Commercial à 682.50, la Société Générale à 460.

Les valeurs internationales sont plus offertes: la Banque ottomane à 565, le Turc à 7.70, l'Égypte à 305.

Le Suez reste à 1,855 avec 90,000 fr. de recettes pour la journée d'hier. Les Consolidés anglais restent sans changement à 101 1/6.

Les Chemins sont faibles: Lyon à 1,222.50, Nord à 1,615, Orléans à 1,307.50, Midi à 1,147.50, Est à 780, Ouest à 827.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une question grave.

Sous ce titre, le Progrès formule contre les catholiques, contre une partie des officiers français, une accusation révoltante.

Nous avons signalé, d'après l'Avranchin, les succès obtenus aux examens par les élèves des Jésuites du collège de Jersey; là-dessus, le journal de la préfecture de Nantes écrit:

« Qu'est-ce que nos deux confrères réactionnaires ont bien voulu démontrer par ces exemples? Que les Jésuites sont de très-habiles préparateurs aux écoles? qu'ils s'entendent, autant que qui que ce soit, à élever un candidat à la brochette, et que, pour gaver les volailles, ils rendraient des points aux neuf douzièmes des éleveurs de France? Mais ce n'est pas là précisément une assertion nouvelle, et quand les décrets du 29 mars ont fait fermer les jésuitières, ce n'était pas qu'on mit en doute l'habileté des Révérends Pères. »

Que de choses en peu de mots!

Tout d'abord de nombreux officiers français sont comparés à des volailles gavées. Voilà un compliment flatteur, et la République athénienne produit des fleurs exquises.

Sans le vouloir, le journal de M. Catusse, le crocheteur, rend hommage aux Jésuites, dont il reconnaît l'habileté professorale. Mais, du même coup, il accable la République, qui a fermé des écoles où l'on formait de si bons élèves.

Pour la justifier, il continue:

« On avait en vue un autre danger. Ce n'était pas d'infériorité qu'on accusait l'instruction donnée à la jeunesse par les disciples de Loyola; on l'accusait d'être avant tout anti-républicaine, anti-nationale, anti-patriotique. On l'accusait de n'être pas assez — non-seulement gallicane, — mais française. Et c'est pour cela que les décrets ont voulu soustraire à leur enseignement la jeunesse française. »

Tout à l'heure nos officiers, nos marins n'étaient que des oies, maintenant les voici sous le coup d'une accusation plus blessante encore: ils n'ont pas de patriotisme, ils ne sont pas Français! Cette insulte dépasse les bornes permises, même à un administrateur de M. Waldeck-Rousseau!

Ah! les élèves des Jésuites ne sont pas Français.

Ah! les officiers sortis de leurs écoles n'ont pas l'amour de la patrie.

Faut-il rappeler leur conduite sur les champs de bataille?

Faut-il évoquer les héros qui ont si géné-

reusement versé leur sang à l'armée du Rhin, sous les murs de Paris, sur les rives de la Loire?

Un collège de Jésuites, l'école Sainte-Geneviève, a eu, à lui seul, 1,093 de ses élèves sous les drapeaux en 1870; 86 ont été tués à l'ennemi, 184 ont été décorés. Quant aux blessés, ils sont trop nombreux pour les compter.

Voilà ce qu'ont fait ces élèves « qui ne sont pas Français. »

Demandez maintenant à votre maître, M. Waldeck-Rousseau, ses états de service pendant la guerre: Il n'est pas tombé au champ d'honneur, lui! Pendant que les élèves des Jésuites mouraient à Rezonville, à Champigny, à Patay ou dans la boue de Conlie, M. Waldeck-Rousseau et bien d'autres républicains, fortement retranchés dans des positions administratives, fumaient des cigares exquis, et, comme leur patron Gambetta, ils étaient gais et de bonne composition.

Vraiment, le journal ministériel est trop maladroite!

Il affirme son amour de la liberté en demandant des « mesures nouvelles » de proscription.

Il « crie sur les toits parce qu'il s'agit d'un danger public. Ministres, sénateurs, députés, ouvrez les yeux et avisez. *Caveant consules!* »

Appeler les Waldeck-Rousseau, les Spuller et les P. Bert pour donner des leçons de patriotisme aux officiers et aux marins français! Quelle pitié!

(*Esperance du Peuple.*)

Par décision ministérielle du 9 octobre 1884, M. le général de division Beziat, disponible, est nommé au commandement de la 18^e division d'infanterie (9^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Châtelleraut, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Tours, en remplacement de M. le général Frémont, qui est admis dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Nous touchons à cette époque de l'année où, d'ordinaire, les affaires reprennent. Cependant, de tous côtés retentissent des plaintes. Les ateliers sont déserts, les fabriques chôment. Ouvriers et fabricants attendent en vain les commandes. Ainsi, l'on nous communique une lettre de Limoges, où il est dit que plus de 300 ouvriers mécaniciens, forgerons, tourneurs, etc., ont été avisés samedi qu'à partir de cette semaine, la journée de travail serait réduite à 5 heures!

SAINTE-PAUL-DU-BOIS. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Léger, entrepreneur de travaux publics au village de Corbineau, commune de Sainte-Paul-du-Bois.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a pu être éteint aussitôt, et ne faire que peu de dégâts. Les pertes s'élèvent à 300 francs, couvertes par une assurance au Soleil.

Monseigneur l'Évêque d'Angers continue, dit l'Anjou, le cours de ses visites pastorales dans l'arrondissement de Segré. Partout les populations se pressent sur les pas de l'éminent prélat pour écouter sa parole et recevoir sa bénédiction. Aux confins de chaque paroisse, une troupe de cavaliers formée de l'élite des jeunes gens vient faire escorte au premier pasteur. A l'entrée du bourg, les maires, à la tête des Conseils municipaux et des Conseils de fabrique, se présentent pour saluer notre illustre évêque et lui souhaiter la bienvenue. Sur tout le parcours, ce ne sont qu'arcs de triomphe, festons, guirlandes, colonnes de verdure. Dans la soirée, des illuminations splendides et des feux de joie succèdent aux cérémonies religieuses de la journée. Nous citerons en particulier les réceptions faites par les villes de Segré et du Lion-d'Angers. Ces démonstrations de respect et d'allégresse font honneur aux populations de l'Anjou, en même temps qu'elles témoignent de leur attachement à notre grand évêque.

M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars a pris, avant-hier, ses fonctions au conseil des travaux de la marine, où il remplace M. le vice-amiral baron Duperré, appelé au commandement de l'escadre.

LE PLUS GRAND POLYTECHNICIEN DE LA PROMOTION.

Notre confrère, le *Vieux Corsaire*, de Saint-Malo, nous apprend que son petit-cousin, M. Hippolyte Magnon de la Ville-Huchet, de Plouer, qui vient d'être admis à l'École polytechnique avec le n° 102, est peut-être le plus grand élève qui ait jamais franchi le seuil de cette École.

« De la plante des pieds à la racine des cheveux, dit-il, il mesure 2^m 08 et n'a que 18 ans. »

M. de la Ville-Huchet est le fils d'un brillant officier supérieur d'artillerie qui périt au début de la guerre de 1870, dans la débâcle de Sedan.

M^{lle} Nau, la créatrice, à Paris, de *Lucie de Lammermoor*, aujourd'hui très-âgée, paralysique, et tombée en enfance, vit à Colombes dans le dernier dénuement.

Sa fille, chanteuse en province (qui la soutenait à grand-peine), vient de mourir, ainsi que nous l'avons dit hier. Elle laisse une fillette de douze ans à la charge de la malheureuse grand-mère.

Quoique M^{lle} Nau ne fasse pas partie de l'Association des artistes dramatiques, plusieurs de ses membres songent à organiser une représentation au bénéfice de cette infortunée.

Les excellents Rhûms de John Avarès, de Kingston (Jamaïque), sont toujours vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE depuis 2 fr. le litre, verre compris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

Lundi 13 octobre 1884,

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot,
musique de Edmond AUDRAN.

Distribution :

Pippo, berger.....	MM. Dechesne.
Laurent XVII.....	Labranche.
Le prince Fritellini.....	Noë Cadeau.
Rocco, fermier.....	Allain.
Mathéo, nubergiste.....	Hennesse.
Le sergent Parafante.....	Demon.
Policinelle.....	Loprin fils.
Arlequin.....	Asmire.
Bettina.....	M ^{mes} Dupouy.
Fiametta.....	Dalbret.
Francesca.....	L. Rezeau.
Antonia.....	Prudhomme.
Beola.....	Marcella.
Pappo.....	Descosse.
Luidgi.....	Alice.
Angelo.....	Bastin.
Marco.....	Hennesse.
Carlo.....	Forda.
Pierrette.....	Jazon.
Colombine.....	Jacob.
Arlequine.....	Juliette.

Personnages de la Comédie italienne, dames d'honneur, seigneurs, médecin, pages, piqueurs, paysans et paysannes.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand-Théâtre d'Angers.

Samedi 11 octobre.

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Edmond Audran. (Grand succès, 3^e représentation.)

Dimanche 12 octobre.

1. Le Chalet, opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam.

2. La Fille du Régiment, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 12 octobre.

La Closerie des Genêts, drame en 7 actes, dont un prologue.

BOURSE DE PARIS.

DU 10 OCTOBRE 1884.

Rente 3 0/0.....	78 »
Rente 3 0/0 amortissable.....	79 35
Rente 4 1/2.....	103 70
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 75

Emission du CRÉDIT FONCIER

SOUSCRIPTION SANS FRAIS
IRRÉDUCTIBILITÉ accordée AUX CINQ MILLE premières Obligations demandées.
Adresser 20 Francs par Titre souscrit à
La Banque EDOUARD BLÉE, directeur
de LA BOURSE, 47, rue Le Peletier, PARIS.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 14 Octobre 1884
SOUSCRIPTION

600,000 OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 3 0/0 AVEC LOTS

Remboursables en 56 ans au plus tard
PRIX D'ÉMISSION : 435 FR.

Payables : 20 fr. en souscrivant le 14 octobre 1884

15 — à la délivrance des titres, du 15 au 30 novembre.	
50 — du 15 au 28 février 1885.	
50 — du 15 au 30 août 1885.	
50 — du 15 au 28 février 1886.	
75 — du 15 au 30 août 1886.	
75 — du 15 au 28 février 1887.	
100 — du 6 au 14 août 1887.	

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS :
1,200,000 francs par an. 6 tirages : les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursable par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 fr.
6 — — — — — remboursables par	
5,000 francs, soit.....	30.000 fr.
45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit.....	45.000 fr.
53 lots par tirage pour.....	200.000 fr.

Les libérations anticipées ne sont pas admises actuellement; la Société se réserve de les autoriser ultérieurement, suivant ses besoins.

Les versements successifs sur les obligations seront reçus au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs particuliers des finances. Les intérêts sont payables au Crédit Foncier de France; chez les Trésoriers généraux et les Receveurs des finances.

La répartition sera faite du 15 au 30 novembre 1884.

La souscription sera ouverte le mardi 14 octobre.

A PARIS :

Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19;
Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3;
A la Société Générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;
Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;
Au Crédit industriel et commercial, rue la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
A la Société des Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;
A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme;
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;
A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux;
Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances;
Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier;
Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :

Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.
La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.

Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

LE RHUME le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot à chaque repas. AUTREFOIS ces capsules étaient noires et désagréables à avaler; AUJOURD'HUI elles sont blanches et ressemblent à un bonbon; sur chaque capsule est imprimée la signature E. Guyot. Exiger sur l'étiquette la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants et les personnes qui ne peuvent avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud, la meilleure des pâtes pectorales, 1 fr. 50 la boîte; 0,75 c. la 1/2 boîte.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE BROISIER, EMILE.

Par jugement en date du 10 octobre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite le sieur Broisier, Emile, marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 6 octobre 1884, jour du dépôt du bilan.

M. Regnard, Prosper, a été nommé juge-commissaire; Et M. Bonneau, Louis, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal, GAUTIER.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 19 octobre 1884, à 1 heure, En l'étude,

D'une très-bonne VIGNE De 55 ares,

Au canton de la Roche, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Appartenant à M^{me} V^e Sanzay-Chauvet. Facilités de paiement. S'adresser audit M. PINAULT.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M. GAUTIER, notaire.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 15, Joignant M. Fermet.

Une autre Maison

Sise à Saumur, même rue, n° 22, Joignant M. Girard-Poitavin.

ET UN PRÉ

Nommé la CHARRIERE, Commune de Saint-Florent, Contenant 1 hectare 52 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray. S'adresser, pour tous renseignements, à M. GAUTIER, notaire.

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE

A L'ENCAN, Pour cause de départ,

Le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1884, à midi, et par le ministère de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil, dans l'hôtel du Lion d'Or, sis place Hublio,

MATERIEL

Garnissin ledit hôtel: Literie, verrerie, vaisselle, tables, chaises, etc., etc. Au comptant, 10 0/0 en sus. (755)

Etude de M. ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

Par adjudication, Le dimanche 12 octobre 1884, à 2 heures, En l'étude dudit notaire,

MAISON

Au centre de la ville de Beaufort, place des Halles, Occupée depuis longues années par un boucher-sellier. Facilité de paiement. S'adresser audit M. ROGERON.

Etude de M. BEUROIS, notaire à Restigné.

ON DEMANDE

A EMPRUNTER: 1° 63,000 fr., 5 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 200,000 francs; 2° 20,000 fr., 4 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 30,000 francs.

S'adresser à M. BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire). (756)

Etude de M. GIRAULT, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 octobre 1884, à 1 heure du soir,

DES DROITS DE PLACE

A percevoir sur les Marchés de Bourgueil. Pour les renseignements, s'adresser audit M. GIRAULT, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M. ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé, UNE

BELLE MAISON NEUVE Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser à M. ANTHEAUME, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage. S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANGREUX.

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC., Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire). S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

A L'ABELLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE:

Une apprentie pour la Mode; Un apprenti pour la Mercerie; Un petit garçon pour les courses. (757)

Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. DOUCÈDE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Milie-Christine, Nice. (733)

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin. S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau du journal.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable. S'adresser au bureau du journal.

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur. L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

LOTÉRIE TUNISIENNE

2^e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain DE CENT MILLE FRANCS Un Gros Lot de 50,000 fr. 10 Lots de 10,000 fr. 40 Lots de 1,000 fr. 10 Lots de 500 fr. 200 Lots de 200 francs. AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRREVOCABLE et à TRÈS COURTES ÉCHÉANCES et comprenant: UN MILLION DE FRANCS DE LOTS Gros Lots: 500,000 Francs EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR. ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500,000 FRANCS Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. BRASCH DÉTÈRE, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Battelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUSTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUSTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile. Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

La Maison de l'Épargne populaire est la seule qui délivre:

Table with 2 columns: Amount (1 Bon de 20 fr. contre un versement de 5 fr. et 1 fr.) and Frequency (Par semaine, jusqu'à parfait paiement).

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Épargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir:

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilette.

NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGLURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Advertisement for A. LE VASSEUR, SEUR, Librairie Abel Pilon, 33 - Rue de Fleurus - 33, PARIS. Includes text 'par mois' and 'Fr.' and 'Envoi franco des Catalogues LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE'.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et BOUVÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.